



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 19747

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'importance des grands projets d'infrastructures du Grand Ouest de la France, en particulier le projet de création du nouvel aéroport de l'Ouest à Notre-Dame-des-Landes et sa desserte par rail, le projet de création d'une nouvelle ligne TGV Ouest et le projet d'étoile ferroviaire de l'agglomération nantaise - ligne Nantes - Nort-sur-Erdre au nord / Nantes - Saint-Pazanne au sud. Ces trois projets s'inscrivent dans le cadre des orientations du réseau transeuropéen de transport. La Commission européenne a constitué un groupe de travail présidé par M. Karel Van Miert, lequel doit en outre tenir compte de l'incidence économique des projets et plus particulièrement des régions périphériques. La réalisation de ces investissements répond à un besoin vital de l'ouest de la France. En conséquence il demande comment la France entend promouvoir l'ensemble de ces projets essentiellement dans leur volet ferroviaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée chargée des affaires européennes sur l'évolution des grands projets d'infrastructures de l'Ouest de la France. S'agissant du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le Gouvernement a annoncé le 13 octobre dernier son intention de soumettre ce projet ainsi que ses impacts aux enquêtes publiques préalables à sa réalisation. Cet engagement de l'État constitue la première étape du lancement d'un grand projet d'aménagement du territoire indispensable au Grand Ouest. À l'échelon européen, le groupe de haut niveau mandaté par la Commission européenne et dirigé par M. Karel Van Miert a remis le 30 juin son rapport sur les projets « prioritaires » éligibles au financement communautaire, dans le cadre des orientations du réseau transeuropéen de transports (RTE-T). Sur la base de ces travaux, la commissaire de Palacio a présenté sa proposition de développement des réseaux trans-européens au Conseil transports du 9 octobre dernier. Les projets concernés doivent répondre à différents critères d'éligibilité parmi lesquels figurent le caractère transfrontalier nécessaire à l'unification du marché intérieur ainsi que le développement des régions européennes, appartenant notamment aux nouveaux pays adhérents, qui sont éligibles aux fonds de cohésion. Concernant les liaisons ferroviaires de l'Ouest de la France, le projet d'orientations retient notamment les tronçons de ligne à grande vitesse Bordeaux - Tours et Dax - Tours. Au cours du premier débat qui s'est tenu au sein du conseil, le ministre français des transports, a par ailleurs rappelé toute l'importance que le Gouvernement attachait au TGV Bretagne - Pays de la Loire. Dans le cadre des initiatives européennes de relance de la croissance, le Gouvernement poursuivra ses efforts en faveur du développement des infrastructures de transports essentielles à l'équilibre du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19747

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4361

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8780